



Jussy.ch
Le poumon vert de la région



Invitation à la population

Séance publique en vue de la préparation des élections communales de 2015



**Mercredi 5 novembre 2014 à 20 heures
à la salle des Fêtes**



Au programme :

- Bilan intermédiaire de la législature qui s'achève
- Déclaration de candidatures par :
 - ➔ Les membres de l'Exécutif et du Conseil municipal sortant qui se représentent pour une réélection
 - ➔ Les citoyens jusserands qui désirent se présenter aux élections municipales de 2015
- Organisation du scrutin
- Questions
- Verre de l'amitié



AU CŒUR DES COMMUNES



Dans le cadre des élections municipales de 2015,
la rédaction de Léman Bleu se délocalise dans les 45 communes du canton.
Au programme : interviews, portraits, reportages suivi du Journal et d'un débat politique.

Une émission tournée en direct dans un lieu emblématique de la région
avec la présence des Maires de Gy, Jussy et Meinier.

**Rendez-vous le vendredi 31 octobre à 18h30,
devant votre écran sur la chaîne LémanBleu**



Jussy.ch
Le poumon vert de la région

AGENDA

3 novembre

Petit déj des aînés

5 novembre

Assemblée
communale
"Elections 2015"

9 novembre

Loto des pompiers

10 novembre

Conseil municipal

23 novembre

Les Concerts de Jussy

25 novembre

Soirée des aînés
(sur invitation)

30 novembre

Votations populaires

1^{er} décembre

Petit déj des aînés

6 décembre

Téléthon

8 décembre

Conseil municipal

Mon chien et moi

Suite à de nombreuses incivilités, nous devons vous rappeler les règles qui sont applicables à **tous les chiens** sur le territoire genevois.

En toutes circonstances, mon chien ne doit pas :

- ❖ **mordre, menacer ou poursuivre** la population - notamment les enfants - ou les animaux domestiques ou sauvages.
- ❖ **souiller** l'espace public ou les cultures : dans ce cas-là, merci à mon maître **de ramasser** les déjections. Pour rappel, de nombreux points "**canicrottes**" (sachets et poubelles) sont à votre disposition dans la commune.



Il lui est strictement interdit de fréquenter :

- une école ou son préau,
- une place de jeux,
- les réserves naturelles et forestières ou les secteurs mis à ban,
- les cultures et l'ensemble des terrains agricoles,
- etc...



Mon maître est responsable de moi et respecte ces règles.



LES PUNAISES
DE LIT



Les signaler
pour les éradiquer



Les punaises de lit sont de couleur brunâtre, leur corps est dépourvu d'ailes et a une forme ovale aplatie de 4 à 7 mm de long pour les spécimens adultes. Elles ne volent pas, ne sautent pas et sont difficiles à observer car elles fuient toute lumière.

Elles sont souvent transportées d'un lieu à un autre lorsque l'objet dans lequel elles se dissimulent est déplacé (valises, vêtements, literie, etc). Dans un habitat, elles s'éloignent peu du lit. Si la population de punaises est importante, elles migrent alors en marchant vers d'autres pièces, voire des logements adjacents. Fuyant la lumière, elles se cachent surtout dans les habitats ou dans n'importe quel objet qui leur offre un endroit sombre et étroit.

Les punaises de lit ne transmettent pas de maladie bactérienne ou virale à l'homme, mais peuvent être responsables de nuisances sanitaires.

Leur élimination est contraignante mais n'est pas insoluble. Elle doit être prise en charge par un spécialiste, car seul le traitement effectué par un professionnel est efficace.

Pour plus de renseignements :

Groupe de travail interdépartemental pour la prévention des punaises de lit
Avenue Beau-Séjour 24 - Case postale 76 - 1211 Genève 4 Plainpalais
Tél. 022/546.50.00 ou www.ge.ch/punaises-de-lit